



AVIS PUBLIC

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2257-2
ENTRÉE EN VIGUEUR**

AVIS est donné aux personnes intéressées que lors de sa séance ordinaire tenue le 7 septembre 2021, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté le règlement numéro 2257-2 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) (2257) afin de modifier d'abroger et d'ajouter des tarifs pour la bibliothèque.*

Ce règlement entre en vigueur le 6 octobre 2021 et est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire. Il peut également être consulté en tout temps sur le site Internet de la Ville : montreal.ca/reglements.

Montréal, le 6 octobre 2021.

La Secrétaire d'arrondissement

Guyline Champoux, avocate